



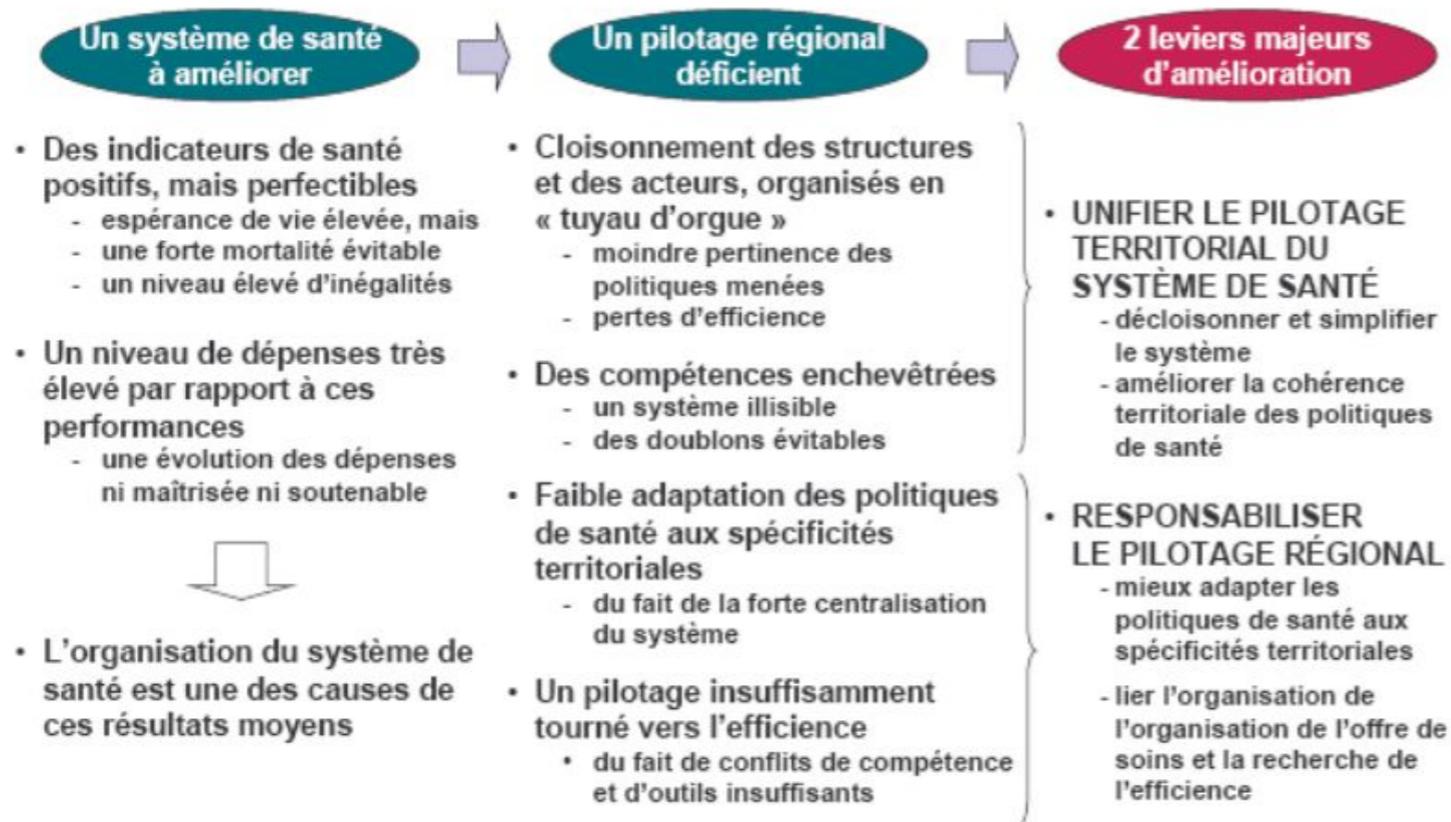
Agence Régionale de Santé



I. La Création des ARS

Les propositions de réforme : Dans le pilotage régional (RITTER)

REFORMER LE PILOTAGE REGIONAL : UN LEVIER MAJEUR POUR AMELIORER NOTRE SYSTEME DE SANTE



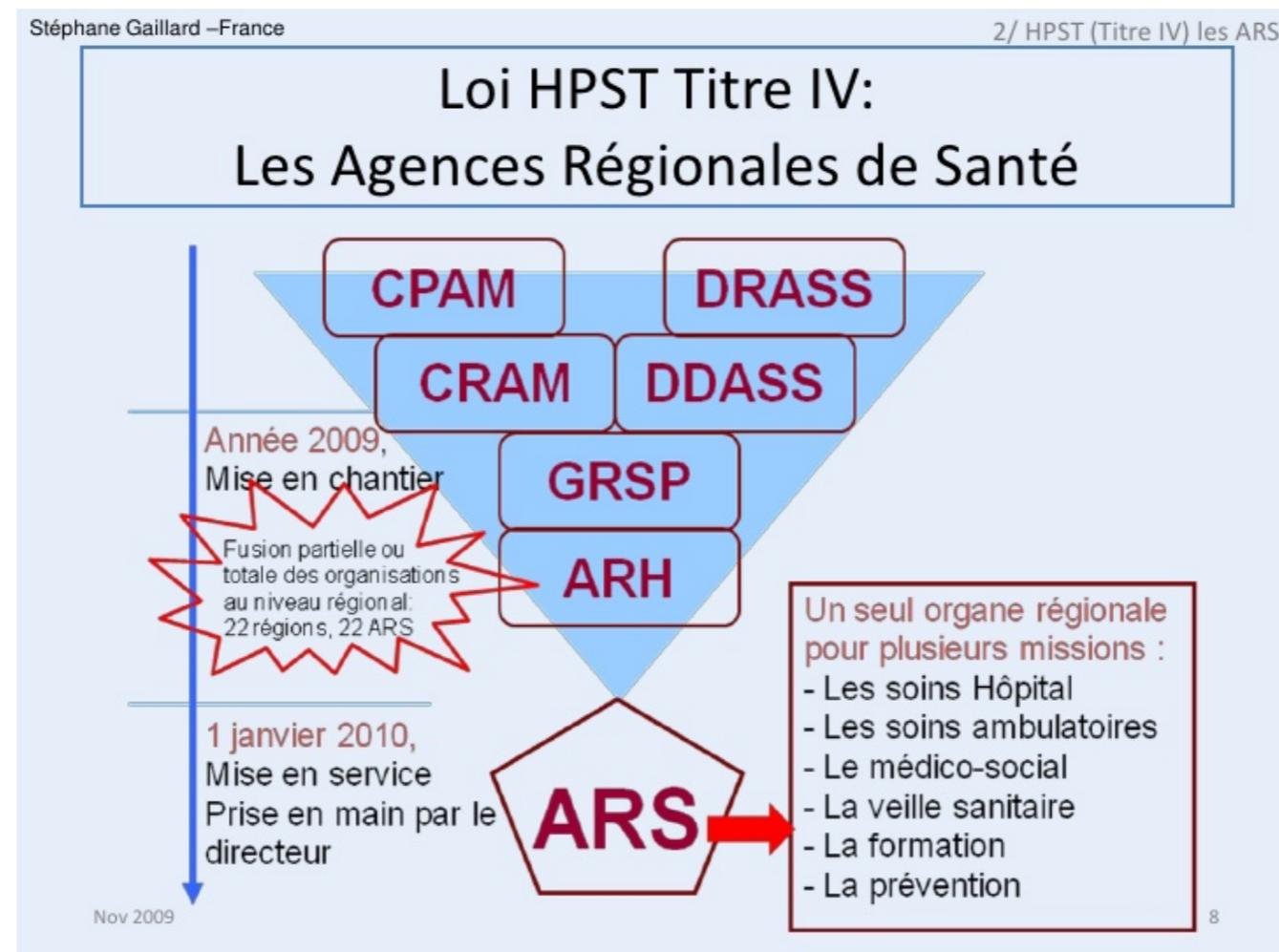
Les ARS sont instaurées par la loi HPST du 21 juillet 2009. D'abord au nombre de 26, elles sont aujourd'hui 17 suite à la création des grandes régions.

Leur objectif est clairement défini : **organiser la politique de santé dans les régions, piloter et réguler l'offre de soins pour répondre aux besoins des populations locales. Elles sont également chargées d'informer la population régionale sur la santé et l'offre de santé dans leur région.**

Dans le but de simplifier et de clarifier l'organisation sanitaire régionale, les ARS se substituent à 7 organismes, parmi lesquels : les agences régionales d'hospitalisation (ARH), l'Union et les caisses régionales d'assurance maladie (URCAM et CRAM) et la direction régionale et les directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DRASS et DDASS).

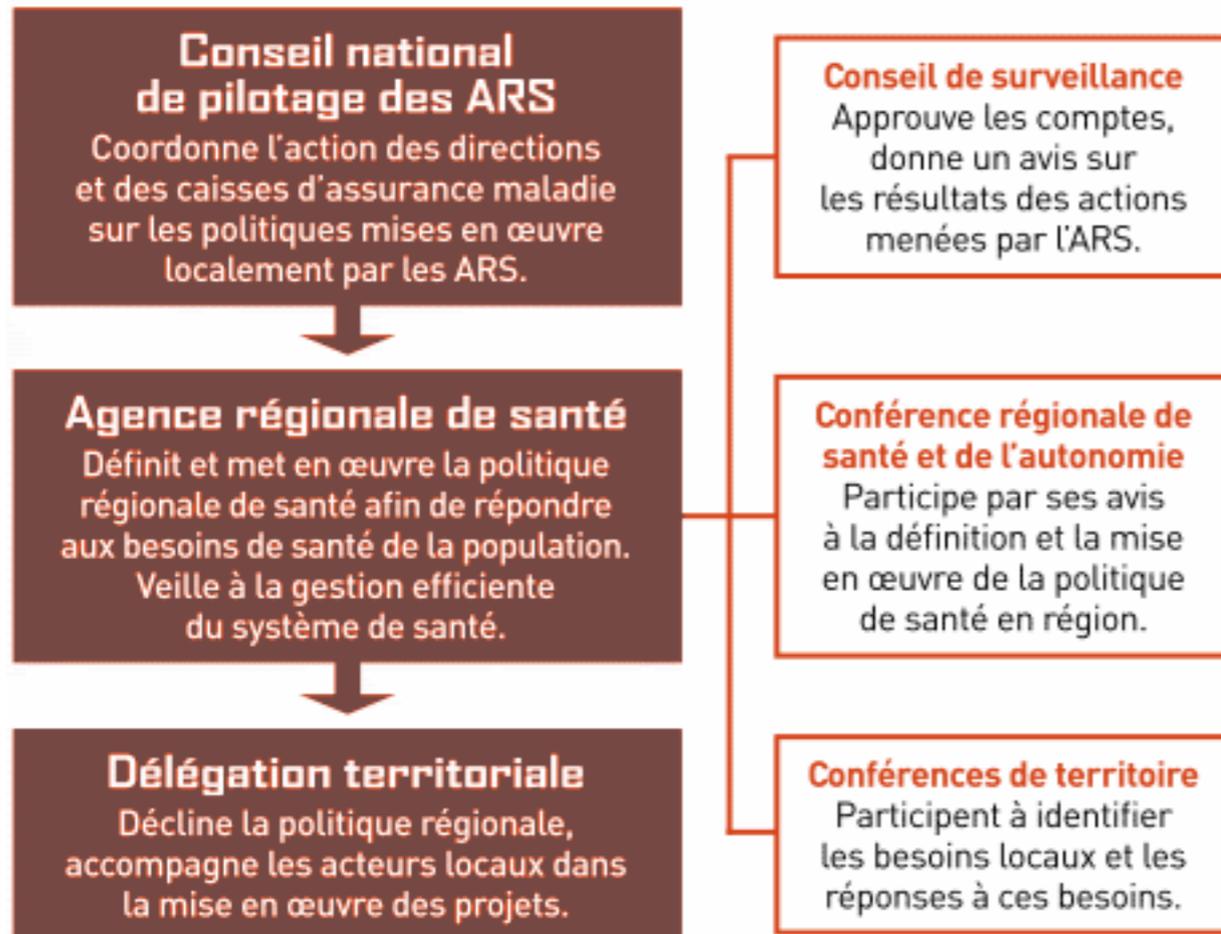
II. Leurs missions

- Coordonner les activités, réguler, orienter et organiser l'offre de services en santé ;
- Fournir le budget ;
- Evaluer et promouvoir la qualité des informations des professionnels ;
- Autoriser la création des établissements et services de soins et médico-sociaux, et contrôler leur fonctionnement ;
- Définir et mettre en place des actions pour prévenir, avec l'assurance maladie et la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie, le « risque assurantiel » (la probabilité que le dommage se produise) ;
- Contribuer au respect de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam).



III. Leur fonctionnement

Organisation générale des ARS



Les ARS sont dotées d'un **conseil de surveillance** de 24 membres présidé par le préfet, avec 3 représentants des usagers.

Au moins deux fois par an, **le directeur général** de l'ARS rend compte au conseil de la mise en œuvre de la politique régionale de santé et de la gestion de l'agence.

Les ARS doivent élaborer un projet régional de santé (PRS) qui définit les objectifs des actions mises en œuvre ainsi que les mesures nécessaires pour les atteindre. Ce PRS s'appuie sur plusieurs outils :

- Un plan stratégique régional de santé (PSRS)
- Des schémas régionaux de prévention ;
- Des programmes concernant l'accès aux soins, la gestion des risques, l'accompagnement ;
- Des contrats locaux de santé, conclus avec les différents acteurs de santé.

Ouverture : les ARS et la crise sanitaire

Les ARS ont pris part à plusieurs missions durant la crise sanitaire du COVID-19 : organisation de la prise en charge des malades, réorganisation des hôpitaux, approvisionnement du matériel, suivi des cas contact (*contact tracing*).

Leur gestion de la crise a été fortement critiquée. De nombreux élus locaux ont dénoncé une inaptitude à la gestion de l'urgence, une incapacité à gérer les flux, les livraisons, les stocks.

Fin juin, le Président de la République a souhaité que soit installée une Mission indépendante d'évaluation de la réponse française à la crise sanitaire. Bien que cette dernière ne rendra son rapport final qu'en décembre, elle a souligné, dans ses premiers constats, des déficits d'anticipation et de gestion de la crise par les ARS.

Or, pour certains, ces critiques sont étroitement liées au fait que les ARS ne disposent pas de tous les pouvoirs, et que l'articulation entre les agences et les préfetures reste imparfaite. Le débat autour de la décentralisation des missions de santé est toujours d'actualité : « faut-il aller vers plus de centralisation pour mieux lutter contre les inégalités territoriales, ou faut-il décentraliser davantage vers des échelons de proximité? »

Pour approfondir :

- « Dix ans après leur création, les agences régionales de santé face au Covid-19 », *Vie publique*, 12 novembre 2020
- RITTER Philippe, Rapport de mission « Mission de préfiguration de l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux », 25 novembre 2008
- TABARLY Sylviane, « Géographie de la santé : espaces et sociétés, L'organisation territoriale et la planification sanitaire en France », *Géoconfluences*, 28 juin 2012

